

2024 - 177

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 22 décembre 2023 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2024 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 22 décembre 2023 fixant les crédits budgétaires 2024 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2023-2028 entre le département du Morbihan, l'ARS et l'ADAPEI du Morbihan, prenant effet le 1^{er} janvier 2023 ;

ARRÊTE**Article 1 :**

L'arrêté du 29 juin 2023 fixant la dotation et les prix de journée des établissements et services de l'association ADAPEI du Morbihan est abrogé.

Article 2 :

La dotation « prix de journée globalisés » de l'année 2024 de l'association ADAPEI du Morbihan est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à **19 510 707,88 €** et se répartit comme suit :

- Etablissement d'accueil non médicalisé Kerudo, **1 832 618,09€** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560025421	775 617 673 00436	EANM Kerudo	Foyer de vie- hébergement permanent	1 498 691,33 €
			Accueil de jour	63 056,60 €
			Foyer d'hébergement	270 870,16 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé La Sittelle, **3 391 157,06 €** répartis comme suit . Publié en ligne le 18/03/2024

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560003766	775 617 673 00147	EANM La Sittelle	Foyer de vie – hébergement permanent	2 609 568,93 €
			Accueil de jour	299 873,62 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent	395 413,97 €
			UATP	35 165,93 €
			Accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	51 134,61 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Prad Izel, **2 154 177,43 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560012155	775 613 673 00246	EANM Prad Izel	Foyer de vie – hébergement permanent	1 257 438,48 €
			Hébergement temporaire	38 104,16 €
			Accueil de jour	471 843,79 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent	246 665,43 €
			UATP	140 125,57 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé La Belle Vie, **2 625 869,37 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560004129	775 617 673 000428	EANM La Belle Vie	Foyer de vie – hébergement permanent et temporaire	1 650 674,49 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent et temporaire	824 823,09 €
			UATP et accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	150 371,79 €

- Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560024358	775 617 673 00444	Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn	FAM hébergement permanent	1 193 456,91 €

- Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières, **985 932,04 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560012411	775 617 673 00410	Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières	FAM hébergement permanent	953 760,17 €
			FAM accueil de jour	32 171,87 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Avel Vor (hors SAAD), **2 272 628,92 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560024572	775 617 673 00469	EANM Avel Vor	Foyer de vie- hébergement permanent	1 918 489,30 €
			Foyer de vie- hébergement temporaire	42 633,10 €
			Accueil de jour	193 536,10 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent	117 970,42 €

- Foyer Les Bruyères, **2 638 221,00 €** répartis comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560003865	775 617 673 00261	Foyer Les Bruyères	Foyer de vie- hébergement permanent et accueil de jour	1 570 222,95 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent	997 770,71 €
			UATP	70 227,34 €

- SAVS départemental de l'ADAPEI, **2 416 647,06 €** répartis comme suit :

Publié en ligne le 18/03/2024

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560005126	77561767300170	Service de soutien et d'accompagnement	SAVS	2 248 314,06 €
			Equipe d'appui à l'accompagnement structuré des TND	150 000,00 €
			Dispositif « référent santé handicap » - projet HIT	18 333,00 €

Article 3 :

Les prix de journées des établissements et services gérés par l'ADAPEI du Morbihan sont fixés à compter du 1er avril 2024 comme suit :

- Etablissement d'accueil non médicalisé Kerudo :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560025421	775 617 673 00436	EANM Kerudo	Foyer de vie - hébergement permanent et temporaire	142,54 €
			Accueil de jour	75,90 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent et temporaire	105,96 €

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé La Sittelle :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560003766	775 617 673 00147	EANM La Sittelle	Foyer de vie - hébergement permanent et temporaire	155,56 €
			Accueil de jour	77,55 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent et temporaire	104,86 €
			UATP	38,61 €
			Accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	33,97 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Prad Izel :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560012155	775 613 673 00246	EANM Prad Izel	Foyer de vie – hébergement permanent et temporaire	125,22 €
			Accueil de jour	93,87 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent et temporaire	102,83 €
			UATP	39,43 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé La Belle Vie :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560004129	775 617 673 000428	EANM La Belle Vie	Foyer de vie – hébergement permanent et temporaire	131,19 €
			Foyer d'hébergement – hébergement permanent et temporaire	100,50 €
			UATP	38,89 €
			Accompagnement de journée pour retraités d'ESAT	38,89 €

- Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560024358	775 617 673 00444	Foyer d'accueil médicalisé Ty Balafenn	FAM hébergement permanent et temporaire	139,74 €

- Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560012411	775 617 673 00410	Foyer d'accueil médicalisé Les Lavandières	FAM hébergement permanent et temporaire	142,26 €
			FAM accueil de jour	82,93 €

- Etablissement d'accueil non médicalisé Avel Vor (hors SAAD) :

Publié en ligne le 18/03/2024

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560024572	775 617 673 00469	EANM Avel Vor	Foyer de vie- hébergement permanent et temporaire	154,47 €
			Accueil de jour	63,96 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent et temporaire	84,22 €

- Foyer Les Bruyères :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560003865	775 617 673 00261	Foyer Les Bruyères	Foyer de vie- hébergement permanent et temporaire	129,15 €
			Foyer de vie- accueil de jour	78,60 €
			Foyer d'hébergement - hébergement permanent et temporaire	84,80 €
			UATP	36,57 €

- SAVS départemental de l'ADAPEI :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560005126	77561767300170	Service de soutien et d'accompagnement	SAVS	12,84 €

Article 4 :

En application des dispositions du IV bis de l'article L. 314-7 du code de l'action sociale et de la famille, le tarif de l'exercice, dont la date d'effet est précisée à l'article 3, est calculé en prenant compte les produits facturés sur la base de l'exercice précédent entre le 1^{er} janvier et ladite date d'effet.

Article 5 :

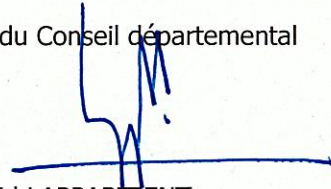
Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, Greffe du TITSS sis 2 Place de l'Édit de Nantes - BP 18529 - 44185 Nantes cedex 4, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 :

Le directeur général des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 6 mars 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT